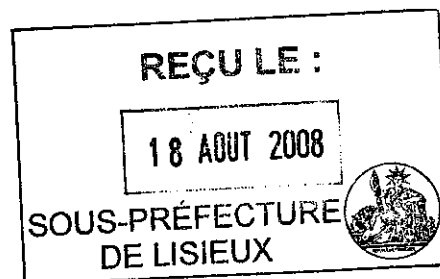


Commune de SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Département du Calvados
Arrondissement de LISIEUX
Canton de LISIEUX II
Téléphone : 0231310647
Télécopie : 0231312907
E.mail : mairie.stmartin.lieue@wanadoo.fr



**ARRETE portant interdiction de baignade
au niveau de la TOUQUES sur le territoire communal**

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement ses articles L.2212-1 à L.2212-5;
VU le Code de la Santé Publique
CONSIDERANT que de nombreuses personnes vont se baigner au niveau de la TOUQUES sur le territoire communal;
CONSIDERANT que ce lieu n'est ni aménagé ni surveillé pour la baignade et qu'il s'avère dangereux pour les utilisateurs;

ARRETE

Article 1er : La baignade est interdite au niveau de la TOUQUES sur le territoire communal.

Article 2 : Des panneaux de signalisation sont mis en place en tous lieux jugés opportuns pour matérialiser la présente interdiction.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : En cas de contestation de cette interdiction, le ou les intéressés disposent d'un délai de deux mois à dater de l'affichage du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux jugés opportuns.

Fait à ST MARTIN DE LA LIEUE
le 14 août 2008
LE MAIRE,



Evelyn Girardin
Evelyn GIRARDIN